

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour
1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME III

ARMÉES

Section Forces terrestres.

Par M. Pierre de CHEVIGNY,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Vincent Rotinat, *président* ; Marius Moutet, Philippe d'Argenlieu, Paul Piales, *vice-présidents* ; Jean Clerc, Georges Repiquet, Jacques Ménard, *secrétaires* ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, Daniel Benoist, le général Antoine Béthouart, Raymond Boin, Marcel Boulangé, Julien Brunhes, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Pierre de Chevigny, Georges Dardel, Edgar Faure, le général Jean Ganeval, Georges Guille, Raymond Guyot, Jean Lacaze, Jean de Lachomette, Bernard Lafay, Charles Laurent-Thouverey, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Etienne Le Sassiér-Boisauné, Louis Martin, André Monteil, Roger Morève, Léon Motais de Narbonne, Henri Parisot, Jean Peridier, le général Ernest Petit, Paul Ribeyre, François Schleiter, Edouard Soldani, Jacques Soufflet, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexes 36 et 37), 1121 (I, tomes 1^{er} et 2 ; II, tome 3) et in-8° 266.

Sénat : 22 et 23 (tomes I, II et III, annexe 38) (1964-1965).

Mesdames, Messieurs,

Dans l'exposé suivant du budget des Forces terrestres, je m'abstiendrai de mentionner d'une façon exhaustive les chiffres, étudiés en détail par notre Commission des Finances.

Cependant, pour dégager une vue d'ensemble de la position des forces terrestres en 1965 par rapport à 1964, et aussi par rapport à la Section commune et aux autres armées, je vous demanderai de bien vouloir vous référer aux tableaux annexés, synthétisant l'évolution des dotations en crédits pour la Section commune et les trois armées.

Les crédits de paiement pour 1965 dans leur ensemble se montent à 10.427.190.160 F affectés aux dépenses ordinaires et 10.377.630.000 F affectés aux dépenses en capital, soit un total de 20.804.820.160 F, présentant une augmentation de 4,9 % par rapport à l'année précédente, et 20 % des dépenses de l'Etat en même temps que 5 % environ du revenu national brut, contre 7 %.

La part de l'armée de terre représente, toujours en crédits de paiement, un total de 5.836 millions de francs en 1965 contre 6.140 millions de francs en 1964. Du reste, cette armée n'est pas plus favorisée dans le domaine des autorisations de programme du titre V, puisque celles-ci s'inscrivent en diminution de 805 millions de francs.

D'une façon générale, la lecture du tableau I nous apprend que les dépenses ordinaires de la Marine et de l'Air sont en augmentation, celles de la Section commune et des Forces terrestres en diminution. Et, qu'en ce qui concerne les dépenses en capital, les autorisations de programme sont partout en diminution sauf à la Marine ; et les crédits de paiement partout en augmentation, sauf dans l'armée de terre, qui, elle, supporte le poids des plus importantes compressions en crédits de paiement, au titre III et au titre V, aussi bien en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

Il nous faut maintenant procéder à l'analyse du budget des Forces terrestres, considéré bien entendu dans le cadre général du budget des Armées puis, dans la mesure du possible, à la critique objective des opérations dont il est la somme. Avant tout, il s'agit

là d'un budget d'austérité, réalisé par une compression énergique des effectifs. C'est la clef des économies réalisées dans le titre III. Economie d'effectifs, qui entraîne elle-même d'autres économies.

Ce budget est calculé au plus juste dans :

- la gestion des effectifs ;
- tous les chapitres des dépenses d'entretien des personnels et des matériels, ceci pour le titre III ;
- l'étalement du rythme des études et des fabrications, par conséquent de la modernisation de l'armée, pour le titre V.

Il est essentiel de noter que le budget de 1965 représente à la fois la dernière tranche de la première loi-programme et la première tranche de la seconde.

Le fait que cette loi vienne seulement d'être déposée et que cependant nous ayons à connaître en somme d'un sixième des opérations qu'elle prescrit ne devrait pas faciliter le jugement au fond sur les dépenses en capital engagées pour l'exercice 1965. Mais l'exposé que M. le Ministre des Armées a bien voulu faire récemment devant la Commission comble en grande partie cette lacune.

Il a fait ressortir en effet que :

— 76 % des crédits de paiement du titre V du budget des Armées couvrent des opérations anciennes et 24 % seulement des opérations nouvelles ;

— la constitution de la Force nationale stratégique se poursuit dans la stabilité de la dotation qui lui est affectée. Et à ce sujet, de même que nous allons ouvrir un exercice charnière entre deux lois de programme, de même nous allons ouvrir un exercice charnière en ce qui concerne le développement de la F. N. S., puisqu'effectivement nous entrons dans la période de transition entre la bombe à fission dont le vecteur est l'avion et le projectile à fusion dont le vecteur est un engin lancé d'une plate-forme submersible. Entre l'un et l'autre doit prendre place la deuxième génération, à vecteur-engin sol-sol, pour l'étude et la réalisation de laquelle d'importants crédits sont prévus à la Section commune aux rubriques « Atome » et « Engins ».

Il s'ensuit que la Section commune, l'Air et la Marine concourant à la réalisation de la F. N. S. de l'une ou l'autre des trois générations, seule l'Armée de Terre ne se voit pas attribuer de crédits dans ce domaine. Ce qui explique en partie les chiffres

qui la font apparaître en parente pauvre et rendent vain le vœu que j'émettais lors de la discussion du budget de 1964, en souhaitant que la parité de crédits soit réalisée entre les dépenses ordinaires et les dépenses en capital, caractéristique d'une armée moderne, donc d'une armée de matériels.

Dans cette perspective, le budget de l'Armée de Terre est essentiellement un budget d'austérité.

Au titre V :

La modernisation de ses matériels n'est certes pas arrêtée, mais de plus en plus échelonnée.

Au titre III :

Les dépenses ordinaires font l'objet d'une compression particulièrement énergique. Il en résulte :

— une déflation impitoyable des effectifs, réduits en Europe et Outre-Mer par rapport aux cadences initialement fixées et abaissés avec cinq ans d'avance au niveau des effectifs du plan à long terme ;

— l'abandon de certaines mesures nouvelles, qui avaient été envisagées en ce qui concerne les personnels ;

- des réductions souvent très importantes portant sur :
- les déplacements et les transports. En raison des replis, déjà effectués, d'Algérie et d'Outre-Mer, l'autorité militaire pense être cependant, dans ce domaine, en mesure de faire face à un volume de déplacements réduit dans leur amplitude ;
 - l'instruction des réserves (50 % au total par rapport à 1964), les crédits d'instruction de l'active étant conservés ;
 - les personnels civils ;
 - l'entretien des matériels ;
 - les carburants. Dans ce domaine, cependant, nous le verrons plus loin, l'allocation reste suffisante jusqu'à modification éventuelle de la conjoncture.

DÉPENSES ORDINAIRES

Examinons d'abord la situation telle qu'elle se présente pour l'exercice 1965 dans le domaine des dépenses ordinaires.

Il convient de remarquer que, pour la première fois au budget de 1965, a été réalisée l'équivalence des dépenses de fonctionnement et d'équipement pour l'ensemble des trois armées. En effet,

la Marine et l'Armée de l'Air sont dotées essentiellement de budgets de matériels. En ce qui concerne l'Armée de Terre, en dépit de la réduction considérable des effectifs, les dépenses entraînées par les personnels restent supérieures encore aux dépenses d'équipement, soit 53 % du total des titres III et V.

C'est ainsi que, sur une dotation de 4.135 millions de francs au titre III, les personnels et leur entretien absorbent 3.131 millions de francs, soit 76 %, l'entretien des matériels, le fonctionnement des armes et services 874 millions de francs, soit 21 %, l'entretien de l'infrastructure 130 millions de francs, soit 3 %.

Et cependant les compressions d'effectifs pour 1965 sont, comme en fait foi le tableau suivant, des plus sévères :

	1964	1965	DIFFERENCES
Officiers	30.000	25.000	— 5.000 = — 16 %
Sous-Officiers	84.000	69.000	— 15.000 = — 17 %
P. F. A. T.....	5.600	5.620	+ 20 =
Effectifs globaux Armée de Terre...	403.600	340.000	— 63.580 = — 16 %

L'effectif des personnels civils est également en diminution, soit :

	1964	1965	DIFFERENCES
Personnels civils	56.000	52.000	— 4.000 = — 7 %

C'est bien par cette déflation qu'on a obtenu la réduction des crédits, sur les chapitres des Personnels. Mesure génératrice d'économies, mais qui ne semble pas adaptée à l'articulation des grandes unités telle qu'elle est conservée.

Cependant, malgré cette volonté d'économies, certaines mesures nouvelles n'ont pu être évitées.

Citons :

- le financement de la création du cadre B ;
- la légère revalorisation des crédits d'entretien du domaine immobilier ;

- le maintien de la revalorisation des primes d'engagement et rengagement, portée comme on le sait à cinq fois le taux ancien jusqu'à la fin de l'année 1964, et prorogée pour l'exercice 1965 ;
- une augmentation de l'indemnité pour charges militaires pour les unités stationnées dans des camps ou localités présentant des conditions de vie peu favorables ;
- un relèvement de la prime d'alimentation de la troupe, portée de 3,30 F à :
 - en Métropole et Allemagne : 3,64 F ;
 - à Mers-el-Kébir : 4,48 F ;
 - au Sahara : 3,82 F ;
- une modification du régime et du taux de la prime de qualification à partir du 1^{er} octobre 1965 ;
- un relèvement de la subvention aux organismes d'alimentation des cadres et des allocations de chauffage et d'éclairage des unités ;
- un relèvement de la solde des militaires servant pendant la durée légale (0,50 F à partir du 1^{er} mai) ;
- un certain ajustement des crédits d'ameublement des cités-cadres en Allemagne, pour faire face à la disparition de leur financement par la République fédérale.

Après l'entretien des personnels, mentionnons brièvement, car ce sujet demanderait tout une étude exhaustive qui n'est pas de mise dans ce débat général, l'entretien des matériels et de l'infrastructure.

Les matériels sont de moins en moins entretenus, du fait de la diminution en particulier de la main-d'œuvre civile, à tel point que des matériels de toutes catégories, stockés en plein air depuis un certain nombre d'années, et encore parfaitement valables en tant que modèles, doivent être réformés parce que devenus inutilisables, faute d'entretien. Il y a là une sensible perte de capital.

La situation n'est pas plus brillante en ce qui concerne les casernements, dont beaucoup, dans un état de vétusté indigne, exigeraient une entière remise en état.

A ce propos, beaucoup ont pu s'étonner de ce que les replis massifs d'unités d'Algérie et d'Outre-Mer n'aient pas placé le Com-

mandement devant un insoluble problème de surfaces couvertes, compte tenu surtout des aliénations du domaine militaire consenties sans contrepartie (1).

Le problème a été résolu provisoirement, et assez mal, par la mise à l'abri, s'il est possible d'employer cette expression, de certaines unités dans des camps, sous baraques, et parfois provisoirement sous tentes.

Il est évidemment hors de question que le volume du casernement en mauvais état puisse être, dans la limite des crédits consentis au titre III, amélioré de façon satisfaisante, au moins cette année, en dépit d'une faible augmentation de l'allocation « entretien des casernements ».

DÉPENSES EN CAPITAL

Si nous passons maintenant aux dépenses en capital, la comparaison en autorisations de programmes entre 1964 et 1965, fait apparaître, sauf dans le chapitre des études, recherches et prototypes, d'assez fortes diminutions de dotations.

Les fabrications subiront sans doute un nouveau retard dans les engagements, bien que les crédits de paiements ne subissent au total qu'une diminution de 31 millions de francs.

Pour bien réaliser les retards, sans doute inévitables, apportés à la reconstitution du corps de bataille, il faut schématiser l'organisation de l'armée qui fait l'objet du Plan à long terme et des deux lois-programmes 1960-1965 et 1965-1970. Il faut surtout définir ce corps de bataille blindé ou cuirassé, doté de véhicules et d'engins de toutes catégories *autour de son épine dorsale, l'AMX de 30 tonnes*, armé d'un canon de 105 qui perce tout blindage existant à 2.500 mètres sous toutes incidences ; ce char est rapide et, comme nous avons pu nous en rendre compte, aussi silencieux et manœuvrier que possible ; imperméable aux radiations ; enfin immergeable et capable de franchir les cours d'eau jusqu'à 2 mètres de profondeur. Certes une controverse s'est élevée sur l'intérêt de ce char, dont nous considérons qu'il est sans conteste un des meilleurs existants. Mais s'en priver, c'est prendre une option en faveur de la

(1) Le produit de ces aliénations tombait dans les caisses des Domaines au profit d'organismes d'Etat, de collectivités locales ou même de particuliers excipant de titres des réparations, situation fâcheuse à laquelle il doit heureusement être mis fin par un article 50 de la loi de finances, qui contribuera au surplus à accélérer au profit des collectivités publiques une meilleure assiette du Domaine militaire.

doctrine du « tout ou rien », à laquelle nous ne pensons pas, jusqu'à plus ample informé, que ni votre Commission de la Défense ni cette Assemblée soient prêtes à donner leur adhésion.

C'est ainsi que, dans le cadre de la loi-programme, la tranche budgétaire qui vous est soumise prévoit la fabrication et la livraison des matériels suivants :

- 160 transports de personnels (véhicules tous terrains AMX 13) ;
- 50 chars AMX 13 SS 11 ;
- 60 AMX antiaériens bitubes de 30 destinés, dans les groupes anti-aériens, à la relève des désuets Bofors qui firent les beaux jours d'Alamein ;
- 2.500 postes de transmissions tous niveaux ;
- 100 chaînes hertziennes ;
- 100 radars de surveillance du sol ;
- 130 hélicoptères de manœuvre, instruments de « l'aéromobilité » de certains éléments terrestres ;
- enfin, la mise en place des approvisionnements et équipements pour le lancement des chaînes de fabrication de l'AMX 30.

Il faut aussi mentionner une opération de revalorisation des E. B. R. destinés aux divisions de la Réserve nationale, par refonte au calibre 90 du canon de la tourelle FL 11.

L'année 1965 représentant essentiellement une année d'investissements pour l'édification d'une infrastructure industrielle spécialisée, notamment pour les chaînes de l'AMX 30, on ne peut *a priori* prévoir la sortie au 31 décembre 1965 que des deux premières unités de ce dernier matériel. Comme l'indique le « bleu » de la loi-programme, l'objectif à atteindre est fixé à mille chars. En tout cas, d'ores et déjà, les approvisionnements et équipements sont prévus pour une première série de six cents.

Ceci m'amène à un bref examen de l'état actuel de nos forces terrestres.

Les six brigades d'Allemagne sont modernisées, à l'exception, il faut bien le dire, du char, qui doit conférer leur valeur à ces unités.

En ce qui concerne les brigades des divisions stratégiques en France :

— les trois brigades de la division d'intervention sont équipées, à l'exception des transmissions, qui doivent être modernisées ;

— les six brigades du 2^e corps d'armée sont en voie de modernisation. (Les AMX 13 nouvelle formule leur sont destinées en majorité.)

Cet aspect relativement optimiste de notre exposé est justifié par la qualité du matériel, qui ne le cède à aucun autre.

Mais ce qu'il ne semble pas possible de respecter, ce sont les délais, comme l'indique le tableau ad hoc en annexe.

Avant de conclure, il nous reste à revenir sur les quatre questions principales que nous avons posées l'année dernière au nom de notre Commission et d'enregistrer les réponses reçues.

Il s'agissait :

— En premier lieu de la carrière des sous-officiers.

Aucun crédit n'est prévu au budget dans ce domaine, si ce n'est la prorogation du quintuplement des primes de rengagement, comme nous en avons déjà fait mention.

Cependant, la constitution du cadre B, pour le 1^{er} janvier 1965 ouvrira aux plus compétents des sous-officiers anciens des perspectives de carrière, et les pourvoira d'avantages matériels, d'un intérêt incontestable :

— En second lieu, des casernements. Nous avons vu ce qu'il en était.

— En troisième lieu, de la réorganisation du service militaire.

Nous savons qu'un projet de loi le concernant est sur le point d'être déposé sur le bureau des Assemblées.

— Enfin, des fabrications de matériel.

Dans ce domaine, les retards flagrants de l'exercice 1964 risquent hélas ! d'être prorogés en 1965.

En conclusion, on peut dégager de la lecture de ce budget pour 1965 quelques idées essentielles :

Alors que pour l'ensemble des armées, les dépenses ordinaires sont descendues pour la première fois au niveau des dépenses en capital, il n'en est rien en ce qui concerne les Forces Terrestres, en raison de l'importance encore relative de leurs effectifs, autrement dit, tant qu'il subsistera une infanterie.

Pendant, les Forces Terrestres se modernisent, même si ce n'est pas à la cadence à laquelle nous le souhaiterions. Mais cette Armée de Terre est, en 1960, partie de fort peu de chose, sur le plan des matériels.

Notre armée était alors une armée d'infanterie. Ses matériels de toutes catégories dataient de la dernière guerre et tendaient vers la réforme tant pour ce qui est des modèles qu'en raison de leur état de vétusté.

L'on ne saurait nier que, sur le plan des forces terrestres, aussi bien que maritimes et aériennes, le Gouvernement, jusqu'en 1972, risque l'impasse. Mais, au 31 décembre 1964, nous disposons d'un embryon d'armée moderne dont les matériels sont très satisfaisants.

Ainsi disposons-nous d'une certaine couverture, de mieux en mieux assurée au fur et à mesure que se développe la force nucléaire stratégique.

Quand les investissements seront terminés en matière nucléaire, les crédits jusque-là exigés pour la mise sur pied de l'infrastructure nécessaire à la F. N. S. auront atteint un plafond ; alors, nos armements tactiques, classiques et atomiques, pourront démarrer à leur tour.

C'est dans cette perspective que votre Commission vous propose d'approuver le présent projet de budget de la section Forces Terrestres.

ANNEXE I

BUDGET DES ARMEES

Tableau A.

(En millions de francs.)

	TITRE III			TITRE V AP			TITRE V CP		
	1964	1965	Différence.	1964	1965	Différence.	1964	1965	Différence.
Sections :									
Commune	2.595	2.356	— 239	4.675	4.576	— 99	3.855	4.648	+ 793
Air	2.070	2.156	+ 86	3.045	2.925	— 118	2.298	2.500	+ 262
Forces terrestres..... (rapport P. T./Armées).	4.418 41 %	4.135 39 %	— 283	2.409 20 %	1.604 15 %	— 805	1.732 19 %	1.701 17 %	— 31
Marine	1.642	1.780	+ 138	1.852	1.992	+ 140	1.275	1.528	+ 253
Total Armées.....	10.725	10.427	— 298	11.979	11.097	— 882	9.100	10.377	+ 1.277

ANNEXE II

**Degré d'avancement
des fabrications des matériels définis par la première loi de programme.**

MATERIELS COMMANDES	NOMBRE de matériels devant être fabriqués au 31 décembre 1964.	ACHEVEMENT (prévu ou obtenu) en
850 VTT AMX (13 tonnes).....	829	Juin 1965.
18 AMX (13 tonnes) poseurs de ponts..	18	Avril 1964.
75 AMX (13 tonnes) à tourelles S. S. 11..	75	Décembre 1964.
415 AML.....	400	Février 1965.
12.000 VLTT (1/4 de tonne du genre « jeep »).....	12.000	Novembre 1964.
9.375 camionnettes tous chemins.....	7.875	Juin 1966.
8.720 camions tous chemins.....	7.410	Mars 1966.
87 tracteurs.....	87	Décembre 1964.